



Bienvenue à la séance d'information de SOS-Arvel

Collège du Lac, Villeneuve,
26.10.2000, 20h.



séance publique d'information du 26.10.2000



Programme

- Message de bienvenue du Président
- Présentation de SOS-Arvel (5 min)
- Résumé de l'affaire (15 min)
- Etendue des nuisances (10 min)
- Plan d'action de SOS-Arvel (10 min)
- Réponses aux questions (env 1 h)
- Verre de l'amitié

séance publique d'information du 26.10.2000



Présentation

- Comité composé de:
 - ▶ Charles Willen (président), Villeneuve
 - ▶ Fernand Burri (vice-président), Villeneuve
 - ▶ Robert Haas (secrétaire exécutif), Villeneuve
 - ▶ Georges Duperthuis, Villeneuve
 - ▶ Didier Holl, conseiller communal Villeneuve
 - ▶ Pierre Morier, conseiller général Rennaz
 - ▶ Benedict Sergent, Rennaz
- Action soutenue par:
 - ▶ Raymond Burki, Georges-André Chevallaz, Pierre Chiffelle, Claude de Ribaupierre, Laurent Dufaux, Charles-Henri Favrod, Lova Golovtchiner, Anne-Catherine Ménétrety-Savary, Emil Steinberger, Pierre Tillmanns, Jacques Neiryck, Marcel Yersin.
 - ▶ Association du Château de Chillon

séance publique d'information du 26.10.2000



Présentation

- association sans appartenance politique
- comité sans intérêt personnel direct
- Buts:
 - ▶ défendre les intérêts de la population
 - ▶ défendre les droits des génération futures de recevoir un patrimoine aussi intact que possible
 - ▶ faire respecter la loi
 - cantonale
 - site IFP (Inventaire Fédéral des Paysages)

séance publique d'information du 26.10.2000



IFP ?

- Selon l'article 6 LPN, l'inscription d'un objet dans l'IFP montre que cet objet **mérite spécialement d'être conservé intact**. Dans l'accomplissement des tâches de la Confédération (art. 2 LPN), il n'est possible de déroger à ce principe que si la conservation de l'objet au sens de l'inventaire s'oppose à des intérêts au moins équivalents et dont **l'importance est également nationale**. Il convient alors de veiller à ménager l'objet le plus possible, notamment par des mesures de reconstitution ou par des mesures de remplacement appropriées (amendement selon la loi fédérale du 18 juin 1999 sur la coordination et la simplification des procédures de décision, en vigueur depuis le 1er janvier 2000; RO 1999 3071).
- Tiré de: Motion 99.3592 du Conseil National du 09-12-1999

séance publique d'information du 26.10.2000



Objectif de SOS-Arvel

- Statuts:

SOS-Arvel a pour but de protéger le paysage du Haut-Lac en mettant un terme (planifié) à l'exploitation de la roche dans les Monts d'Arvel, et en obtenant la meilleure remise en état possible du site.

- exploitation transitoire sans nouveau défrichement et fermeture dans un délai de **5 ans**
- la décharge de matériaux inertes pourrait se poursuivre

séance publique d'information du 26.10.2000



Historique de l'affaire

- 1960-70: changement du type d'exploitation
- 1989: puits, zéro bruit / zéro poussière
- 1998: mise à l'enquête de l'extension
 - ▶ environ 150 oppositions
- 1999: fin de la concession Châble-du-Midi
 - ▶ prolongée jusqu'en 2001.
- 28 mars 2000, à l'Odéon:
 - ▶ présentation de la dent-creuse
 - ▶ retrait opposition Municipalité de Villeneuve
 - ▶ "retrait" opposition UPLEA

séance publique d'information du 26.10.2000



Résumé de l'affaire

- août-septembre 2000:
 - ▶ création de SOS-Arvel
 - ▶ L'UPLEA passe le relais à SOS-Arvel
 - ▶ campagne de sensibilisation
- 17 octobre 2000: rencontre avec M le Conseiller d'Etat J.-C. Mermoud
- 25 octobre: rencontre avec M B. Streiff, directeur des Carrières d'Arvel SA.

séance publique d'information du 26.10.2000



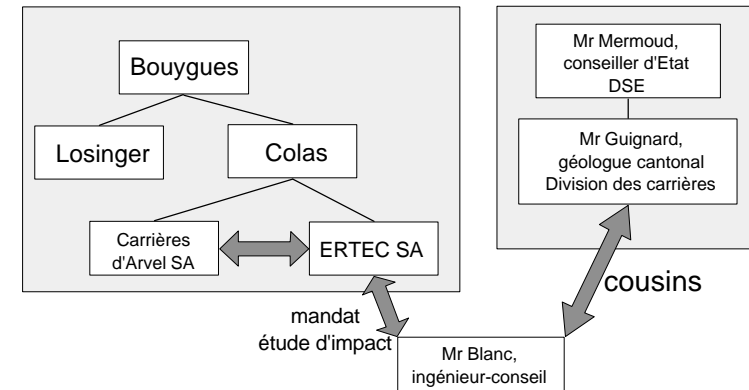
Presse

- 30 août, 24 Heures
 - ▶ "L'opposition à l'exploitation des carrières de Villeneuve se radicalise: Lance-pierre contre mine de cailloux"
- 7 septembre, ICI TV
 - ▶ interview express du président de SOS-Arvel
- 20 septembre, La Presse-Riviera
 - ▶ "Les opposants à l'extension des carrières d'Arvel durcissent le ton: L'Etat de Vaud soupçonné de copinage"
- 26 septembre, La Presse-Riviera et 24 Heures
 - ▶ Résumés de la séance de l'UPLEA, relais pris par SOS-Arvel
- 4 octobre, La Presse-Riviera
 - ▶ "Les opposants choisissent la voie dure: L'UPLEA passe le témoin à SOS-Arvel"

séance publique d'information du 26.10.2000



Quelle objectivité ?



séance publique d'information du 26.10.2000



Le nouveau projet: partie technique

- carrière en dent creuse
 - ▶ creusée derrière la partie touchée par l'écroulement gigantesque de 1922
 - ▶ altitude max 940 m (altitude actuelle 840 m)
 - ▶ nouveaux défrichements de 68'000 m2 (vu d'avion)
 - ▶ volume d'extraction identique au projet initial (15 mio tonnes)
 - ▶ puits et tunnel d'acheminement, concasseur primaire "dans la montagne"
 - ▶ concession requise de 35 années

séance publique d'information du 26.10.2000



Le nouveau projet: procédure

- mise à l'enquête soit-disant pas nécessaire
 - ▶ annoncé par M Streiff dans la presse
 - ▶ contraire à la loi sur les carrières
- en réalité:
 - ▶ non-respect des droits des citoyens
 - ▶ caractéristiques et risques/dangers nouveaux ignorés
 - ▶ crainte d'une opposition encore plus massive qui pourrait compromettre le projet

séance publique d'information du 26.10.2000



Les nuisances directes

- inévitables:
 - la roche ne se transforme pas en gravier par magie
 - ▶ sonores
 - explosions, trax et pelleteuses.
 - reflexion du bruit sur les parois (autoroute, tir)
 - ▶ poussières
 - dévalages, explosions, transports.
 - ▶ pollution
 - trafic de camions lourds très important

séance publique d'information du 26.10.2000



Les nuisances indirectes

- économiques
 - ▶ dépréciation supplémentaire indéniable des zones avoisinantes
 - ▶ réduction de l'attractivité de la région pour des industries haut-de-gamme
 - ▶ effet négatif sur le tourisme
- paysage
 - ▶ impact négatif considérable et irrémédiable
 - ▶ risques d'écroulement

séance publique d'information du 26.10.2000



Plan d'action

- En attente des décisions:
 - ▶ décision du DSE
 - ▶ autorisation fédérale de défricher
- Prochaines actions de SOS-Arvel:
 - ▶ dialogue avec les autorités
 - ne pas repousser le problème en l'aggravant
 - promotion d'une politique valable à long terme
 - ▶ exiger l'application de la loi
 - ▶ faire les recours si nécessaire
 - en commun avec les opposants de 1998.

séance publique d'information du 26.10.2000



Activité interne

- Renforcer les adhésions à SOS-Arvel
 - ▶ pas de cotisation
 - ▶ dons bienvenus
- Assemblée générale des membres de SOS-Arvel
 - ▶ prévue vers la fin de l'année
 - ▶ vérification des comptes
 - ▶ élection du comité
 - ▶ approbation du plan d'action

séance publique d'information du 26.10.2000



Informations

- site internet
 - ▶ www.sos-arvel.ch
- compte CCP
 - ▶ 17-112 190-4
- Adresse
 - ▶ SOS-Arvel, CP 194, 1844 Villeneuve